



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

Zone à Faibles Emissions – mobilité

pour les Voitures particulières et deux-roues à moteur

1. Consultation réglementaire
2. Cadre réglementaire final
3. Dispositif d'accompagnement

*Conférence des Maires
14 mars 2023*

1

Consultation réglementaire

Consultation règlementaire

Éléments mis en consultation

- **Etude règlementaire** justifiant la création de la ZFE (état initial de la qualité de l'air, évaluation des effets sur le parc de véhicules, la qualité de l'air, les impacts socio-éco...)
- **Projet d'arrêté** instaurant la ZFE

Consultation du public et des parties prenantes en parallèle

Ces éléments seront :

- mis à la disposition du **public** à partir de la semaine du 27/03 jusqu'au 08/05
- Soumis pour avis aux **parties prenantes** à partir de la semaine du 27/03 pour une durée de 2 mois

Liste des parties prenantes élargie par rapport au minimum exigé par la réglementation :

- Autorités organisatrices de la mobilité dans les zones et dans leurs abords : SMMAG, Pays Voironnais
- 49 communes de la Métropole
- EPCI voisins
- Conseils municipaux des communes limitrophes à la ZFE
- Gestionnaires de voirie : Métropole de Grenoble
- Le Département
- Région AURA
- Chambre d'agriculture, Chambre de métier et de l'artisanat et Chambre de commerce et de l'Industrie
- Les services de l'Etat : DREAL, DDT, DIR-CE
- Préfecture
- La COMUE (service aménagement de la COMUE pour le campus)

Si la commune souhaite délibérer son avis : prévoir à l'odj d'un conseil municipal dans la période

Consultation réglementaire

Consultation du public

Canaux d'information et de collecte des avis

- Information et espace d'expression sur la Plateforme participative : **metropoleparticipative.fr**
- **Registre (cahier de recueil) au siège de la Métropole**
- Courrier adressé à la Métropole
- Information du public dans les communes : **les communes disposeront d'un kit de com** (affiche, flyer, dossier réglementaire) pour informer le public et inciter à contribuer
Remarque: possibilité d'ouvrir un registre papier en Mairie pour les communes qui le souhaitent (mais dans ce cas la commune devra impérativement envoyer à la Métropole un scan du registre dès l'issue de la consultation).

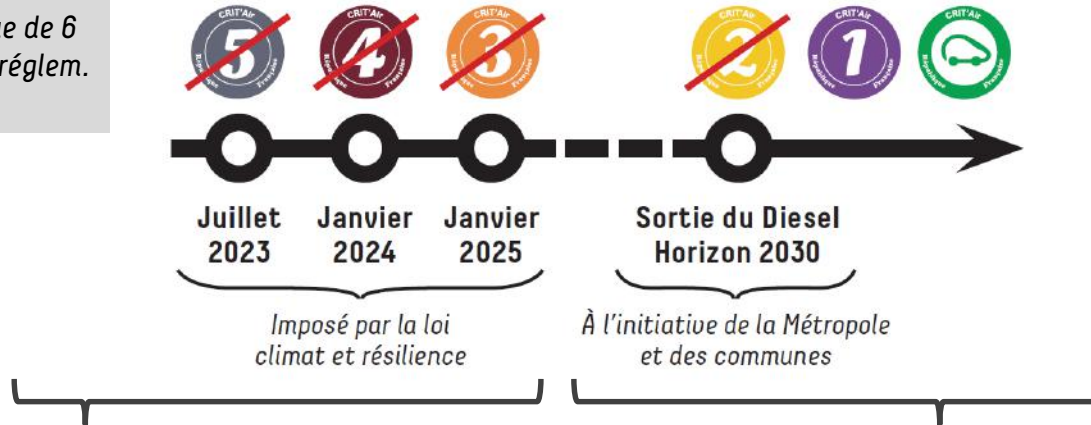


2

Cadre réglementaire

Le cadre réglementaire

Une phase pédagogique de 6 mois à chaque pas de réglem. (hors réglementation)



Arrêté et étude réglementaire soumis à consultation réglementaire en avril-mai 2023 permettant une instauration de la ZFE en juillet 2023

- Voitures particulières et deux-roues à moteur
- Non permanente (active lun-ven ; 7h - 19h ; hors j. fériés)
- 13 communes (hors axes exemptés - Cf suite)
- Dérogations (Cf suite)

Un objectif explicite traduit dans un arrêté en 2024

Maintien de l'affichage de cet objectif métropolitain dans l'ensemble de la « communication ZFE »

Poursuite des études (notamment concernant la capacité du système de mobilité de permettre le report modal - lien avec la révision du PDM) pour construire le projet consolidé en matière d'offre de mobilité et sécurisé sur le plan juridique

Un arrêté spécifique pris en 2024 : interdiction des Crit'Air 2 (éventuellement uniquement diesel) et précisant l'échéance de cette interdiction

Clause de revoyure sur tout le dispositif en 2026 dans le cadre de l'évaluation obligatoire

Arrêté / dossier réglementaire avril 2023

Dérogations

Dérogations permanentes nationales

Véhicules d'intérêt général

Véhicules du ministère de la défense

Véhicules portant une carte de stationnement pour personnes handicapées

Véhicules affectés aux associations agréées de sécurité civile

Cf. Annexe pour détail

Dérogations locales

Cf. Annexe pour détail

Spécifiques ZFE VP/DRM

Petit rouleur

<5000 km

Rendez-vous en établissement de santé

Cliniques et hôpitaux

Travailleurs en horaires décalés

réalisant aller ou retour à des horaires où l'offre de TC est limitée/nulle : 6h30 – 19h30

Habitants de la ZFE qui travaillent hors de la ZFE et ne disposant pas d'une offre TC sur le trajet domicile-travail

Idem ZFE VUL/PL

Pass 12 jours

Véhicules automoteurs spécialisés (VASP ; implique dérogation des camping-cars/vans aménagés)

Véhicules de collection

Entreprises en difficulté

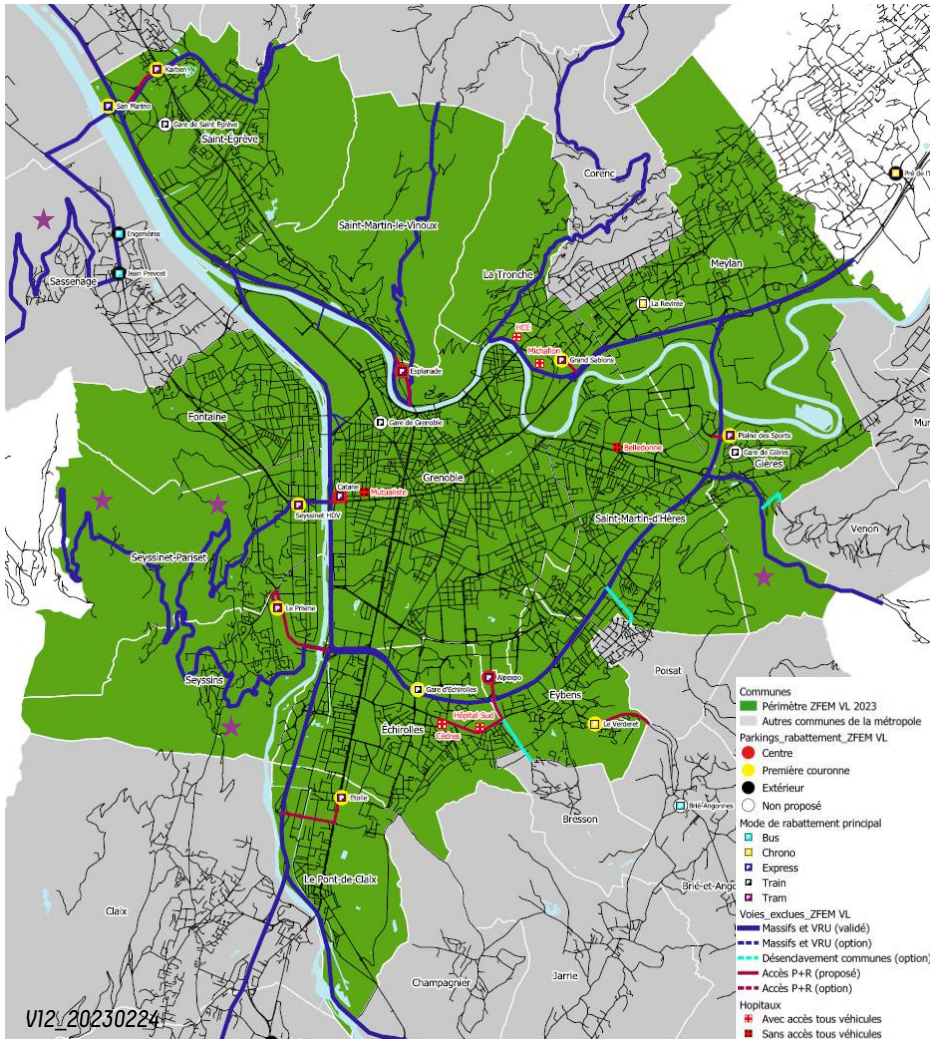
Asso. de bienfaisance ou reconnues d'utilité publique

Délai livraison du véhicule

Personne en attente de délivrance d'une Carte Mobilité Inclusion

Arrêté / dossier réglementaire avril 2023

Les axes exemptés



Fonctions permises par l'exclusion de certaines voies

Accès massifs ★

Accès P+R ★

Accès parkings « centre » permettant un rabattement vers les TC et autres solutions de mobilité ★

Accès gares ★

Maintien accès permanents aux CHU ★

★ Expression concert.

★ Exemptées ZFE VUL/PL

✓ 24/02 courrier Métro/SMMAG aux 49 communes :
ZFE appel à suggestions P+R



Dispositif d'accompagnement

Le système de mobilité

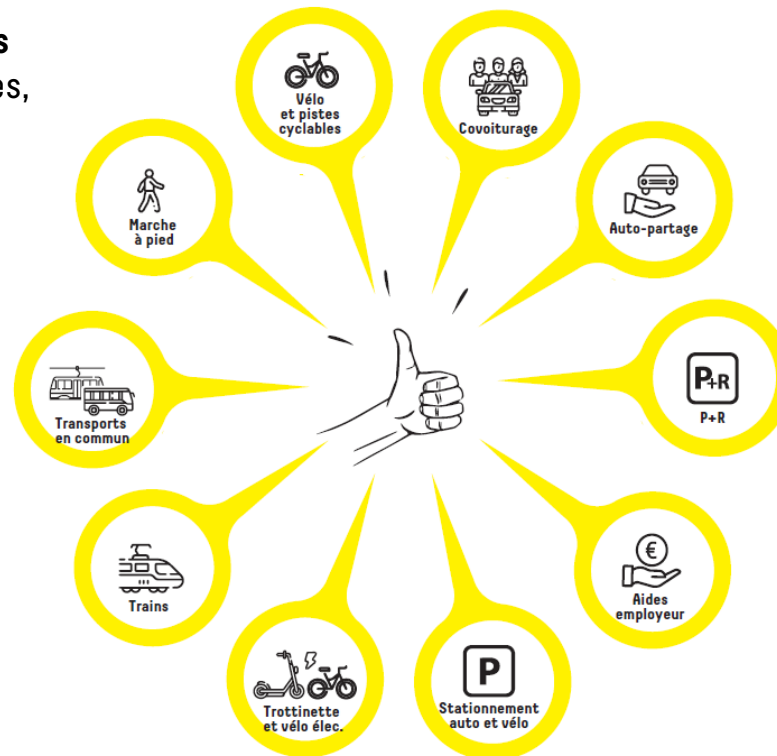
La ZFE s'inscrit dans une stratégie globale de mobilité faibles émissions et bas carbone

La mise en place de la ZFE s'inscrit dans un territoire dont l'écosystème de mobilité est riche, toujours en développement et a vocation à se développer encore davantage : le SMMAG a engagé l'élaboration du Plan de Mobilité 2025-35.

Selon les déplacements à effectuer, **différentes solutions de déplacement** sont disponibles, seules ou combinées. Cet écosystème, toujours en développement, a vocation à se développer encore davantage.

Train, transports en commun, vélo, covoiturage, pôles d'échanges multimodaux, trottinettes, marche à pied...

La voiture a une place dans l'écosystème de mobilité, en privilégiant des véhicules partagés, peu consommateurs, électriques.



L'offre de mobilité
du territoire

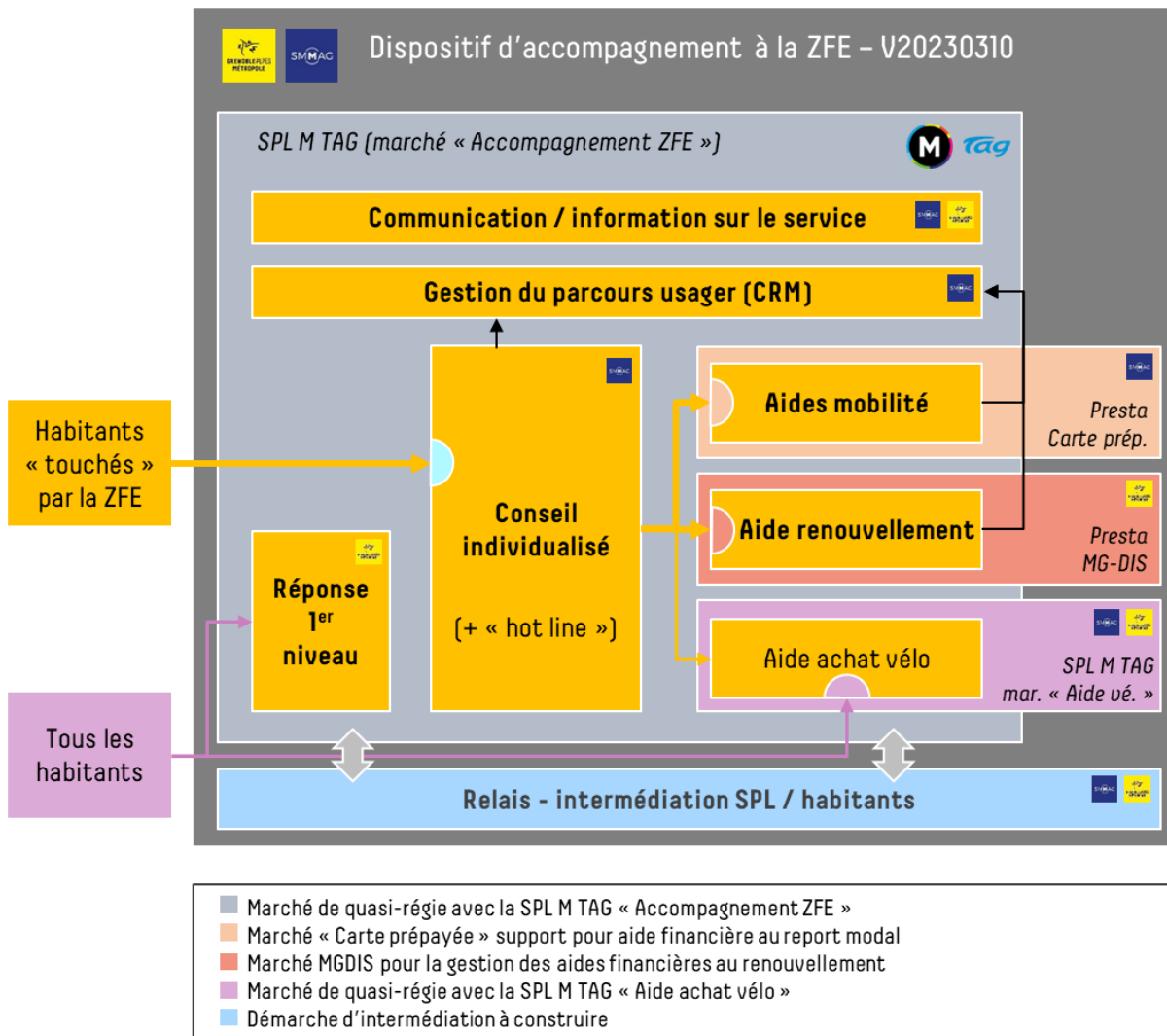
ZFE 2023 Il est temps
de changer d'ère !

L'offre de mobilité du territoire
à l'échelle de la grande région
grenobloise et les grandes lignes
de ses évolutions

**24/02 courrier Métro/SMMAG
aux 49 communes : ZFE appel
à suggestions**

Identification de places de
stationnement qui pourraient
être mobilisées pour : P+R,
covoiturage ou autopartage

Le dispositif d'accompagnement



Critères d'éligibilité

Habitant 49 com. VP de Crit'Air interdit (hors CQA2)
Avoir suivi le Conseil individualisé RFRpp < 22 983 €
Avoir suivi le Conseil individualisé RFRpp < 22 983 € Ancien VP : vente/mise au rebut Nveau VP : - Crit'Air 0 ou 1 (hors ess. sauf si occas.) - Légère/peu consommatrice - Conserver > 4 ans ou 40 000 km
RFRpp < 22 983 €

Le dispositif d'accompagnement

Estimation budgétaire globale

Dispositif d'accompagnement de la ZFE « non classés - Crit'Air 3 » : 23 M€ (Métropole + SMMAG ; hors aide achat vélo)

- Un montant estimatif : des ajustements du dispositif d'accompagnement et des projections budgétaires associées devront être réalisés dans le cadre d'une **démarche de suivi et d'amélioration continue**
- Ce montant représenterait moins de la moitié du besoin total d'accompagnement d'ici à 2030 (compte tenu d'une interdiction des Crit'Air 2 à horizon 2030)

Aide à l'achat vélo (2023 – 2025) : 3,1 M€ (Métropole + SMMAG)

- SMMAG : 800 k€/an (territoires Grésivaudan et Métropole)
- GAM : 330 k€/an (territoire Métropole ; max 700 k€ sur 2023-2025)

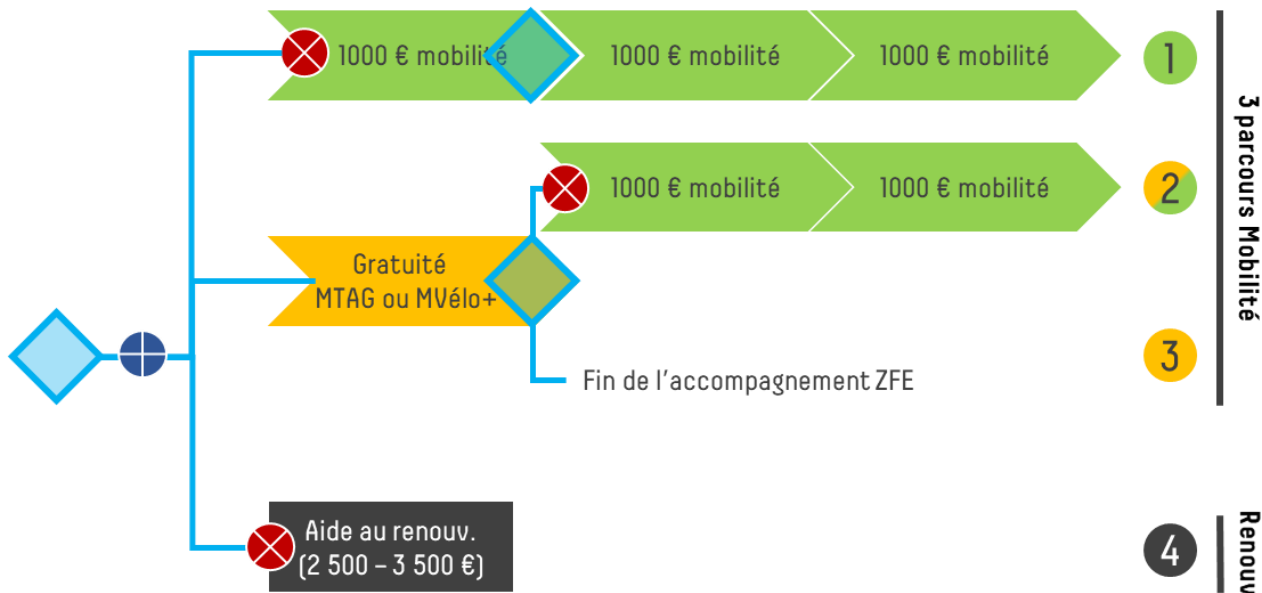
L'enjeu d'accompagnement des habitants des territoires voisins

- 1/3 des actifs se déplaçant dans la ZFE habitent en dehors de la Métropole
- Pour l'instant le dispositif s'adresse aux habitants des 49 communes de la Métropole
- La Métropole et le SMMAG ont engagé des échanges avec les territoires voisins, notamment Pays Voironnais et Grésivaudan, ainsi qu'avec le CD38.

Le dispositif d'accompagnement

V4_09032023

4 parcours d'accompagnement ZFE



Un dispositif qui encourage le changement de mobilité :

- Niveaux d'aides au changement de mobilité élevés et comparables à ceux de l'aide au renouvellement
- Une flexibilité de parcours permettant de s'engager vers le changement de mobilité sans renoncer immédiatement à sa voiture et qui permet de tester d'autres modes de mobilités

- ◆ Entretien individualisé
- ⊕ Éligibilité aux aides financières : RFRpp <23 k€
- ⊗ Abandon voiture
- Aide financière au changement de mobilité sur un bouquet complet de services (1 000€/an)
- Gratuité TC MTag ou M Vélo+ pendant 1 an (plafonnée à 1 000€)
- Aide renouvellement (modulation sociale ; éligibilité ciblée des véhicules : Crit'Air, carburant, poids...)

Répartition Métropole/SMMAG

Missions	GAM	SMMAG	Marché
Gestion du parcours usager et adaptation outils informatiques (CRM)	0%	100%	Marché de quasi-régie avec la SPL M TAG groupement de commande Métro/SMMAG (SMMAG coordonnateur : porteur administratif et financier du marché)
Accueil/Information de premier niveau aux habitants	100%	0%	
Entretiens personnalisés	0%	100%	
Communication sur l'accompagnement (<i>hors communication institutionnelle</i>)	50%	50%	
Aides financières au changement de mobilité	0%	100%	Marché public SMMAG
Aides financières au renouvellement	100%	0%	Marché public GAM

Le dispositif d'accompagnement

Le calendrier prévisionnel

Février 2023 : signature de la convention constitutive du groupement de commande Métropole /SMMAG pour le marché de quasi-régie « Accompagnement ZFE » avec la SPL M TAG par le Président de la Métropole et le Président du SMMAG

Mars 2023 : lancement des consultations pour le marché de quasi-régie « Accompagnement ZFE » avec la SPL M TAG et pour le marché « Cartes prépayées »

7 avril 2023 - Conseil Métropolitain : délibération cadre « Dispositif d'accompagnement ZFE »

11 mai 2023 - Comité syndical du SMMAG : délibération autorisant le Président du SMMAG à signer le marché de quasi-régie « Accompagnement ZFE » avec la SPL M TAG et le marché « cartes prépayées » ; délibération cadre et approbation du règlement des aides au changement de mobilité

26 mai 2023 - Conseil Métropolitain : délibération du règlement des aides au renouvellement

Juin 2023 : système de réponse aux habitants en place (site internet, hot line, formulaire) + possibilité de prendre RDV pour un entretien individualisé

Septembre 2023 : le dispositif d'aide est en place (entretien individualisé, aides financières)

Le dispositif d'accompagnement

Conseil en mobilité

Principe

- Analyser l'ensemble des usages de mobilité du foyer rattachés au véhicule interdit par la ZFE
- Identifier des alternatives possibles à la voiture pour ces usages
- Présenter l'ensemble des aides (nationales, locales, aide employeur) au changement de mobilité et au renouvellement du véhicule



Critères d'éligibilité

- Avoir sa **résidence principale située dans l'une des 49 communes de la Métropole**
- **Etre propriétaire depuis plus d'un an** d'une voiture de Crit'Air éligible

Le **conseil en mobilité est une étape obligatoire** pour être éligible aux aides financières (au renouvellement du véhicule ou au changement de mobilité). La Métropole de Strasbourg a également fait ce choix.

Le dispositif d'accompagnement

Aide au changement de mobilité

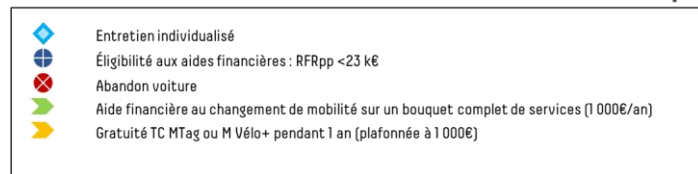


Critère éligibilité :

- Avoir bénéficié du conseil en mobilité (donc être habitant de la Métropole + être propriétaire depuis > 1 an d'1 VP de Crit'Air éligible)
- RFRpp < 22 983 k€ (soit 77% des propriétaires de VP NC-CQA3)



Support : carte prépayée (type « carte cadeau » ou « ticket restau. »)



3 parcours

- **Parcours 1 - le foyer se sépare de sa voiture :** jusqu'à 3 X 1000€/an accès à un bouquet complet de services de mobilité un entretien-bilan à la fin de la 1^{ère} année
- **Parcours 3 - le foyer conserve sa voiture :** prise en charge de l'accès au réseau M TAG ou au service Mvélo+ pour les membres du foyer pendant un an (plafonnée à 1 000€)
- **Parcours 2 – combiné :** parcours 3 la 1^{ère} année puis, à l'issue de l'entretien bilan, bascule sur parcours 1 pour 2 ans si abandon de la voiture à l'échéance fin 1^{ère} année.

Type	Services
Les services portés par SMMAG (transports en commun, location de vélos, covoiturage)	- M TAG - M TouGo - Mvélo+ - M covoit' Lignes+
Autopartage	Citiz
Transports en commun portés par la Région Auvergne Rhône Alpes	Cars Région TER Auvergne-Rhône-Alpes **
Vélos et trottinettes en libre-service	DOTT

**Dans la limite du montant d'un abonnement MTAG

Le dispositif d'accompagnement

Aide au renouvellement

L'objet de l'aide

Achat d'une voiture neuve ou d'occasion ; LLD/LOA (si 1^{er} loyer en invest) ; Retrofit

Critères éligibilité

- **Avoir bénéficié du conseil en mobilité**
- > Avoir sa résidence principale située dans l'une des 49 communes de la Métropole
- > Etre propriétaire depuis plus d'un an d'une voiture de Crit'Air éligible + achetée avant lancement de la ZFE
- **RFRpp < 22 983 k€** (soit 77% des propriétaire de VP NC-CQA3)
- L'ancienne voiture devra être mise au rebut ou revendue
- La « **nouvelle voiture** » devra être :
 - o Crit'Air 0 ; Crit'Air 1 au gaz ou hybride rechargeable ; Crit'Air 1 essence à la condition d'être d'occasion*
 - o Légère/faiblement consommatrice
- S'engager à ne pas revendre le nouveau véhicule dans un délai de 4 ans ou avant d'avoir parcouru plus de 40 000 km

Aides financières au
renouvellement



En complément des aides nationales
(prime à la conv., bonus éco et surprime ZFE)

Montant : le barème (renouvellement) permettrait théoriquement à tous d'accéder à un véhicule « conforme »**

RFRpp	GAM VP	GAM VUL élec	Strasbourg	Lyon	Montpellier
]min ; 6 358]	3 500	3 000	3 000	2 000	0
]6 358 ; 14 089]	3 500	3 000	3 000	1 500	0
]14 089 ; 22 983]	2 500*	3 000	2 000	1 000	0
]22 983 ; max[0	3 000	0	0	0

*Aide publique < 80% montant de l'achat

Réévaluation régulière du barème en fonction des évolutions des aides de l'Etat, de la mise en place d'un Prêt à taux zéro attractif, du développement des offres de LLD avec des loyers initiaux annulés par les aides de l'Etat

*Réflexion en cours pour favoriser les Crit'Air 0 par rapport aux Crit'Air 1 d'occasion dans le règlement des aides

**Etude AURG : analyse croisée du coût des voitures, de la capacité à épargner des ménages pour les différentes classes de revenus et des aides nationales

Le dispositif d'accompagnement



Quels véhicules deviennent accessibles grâce à l'aide locale

Exemple d'une famille monoparentale avec 2 enfants

Véhicule	Prix	Reste à charge selon le revenu fiscal de référence par part			
		<= 6 358 €/ an	<= 14 089 €/ an	> 14 089 €/ an	> 22 983 €/ an
Berline neuve CQA 0 premier prix (MG ZS EV / MG5)	26 500 €	● 7 000 €	● 10 500 €	● 13 500 €	● 18 000 €
Citadine neuve CQA 0 premier prix (Dacia Spring)	17 400 €	● 1 000 €	● 3 700 €	● 4 700 €	● 9 200 €
Familiale essence occas 4 à 10 ans CQA 1 (2008 / Clio Estate)	13 500 €	● 3 000 €	● 5 500 €	● 11 000 €	● 13 500 €
Citadine occasion CQA 0 (Zoé de 4 ans)	11 200 €	● 0 €	● 1 200 €	● 2 200 €	● 6 700 €
Citadine essence neuve CQA 1 premier prix (Dacia Sandero / Fiat Panda)	10 000 €	● 0 €	● 2 000 €	● 7 500 €	● 10 000 €
Familiale essence occas + de 10 ans CQA 1 (Clio III / C3)	6 500 €	● 3 000 €	● 3 000 €	● 4 000 €	● 6 500 €
Familiale essence occas + de 10 ans CQA 2 (207 SW / Modus)	4 900 €	● 4 900 €	● 4 900 €	● 4 900 €	● 4 900 €
Citadine essence occasion CQA 1 + de 10 ans (C1 / 107)	4 400 €	● 0 €	● 0 €	● 1 900 €	● 4 400 €

Le barème d'aide rendrait accessibles à tous au moins deux types de véhicules

- > Citadine - Crit'Air 0 - occasion 4 ans (Ex. Zoé)
- > Citadine - Crit'Air 1 essence - occasion +10 ans (Ex. C1, 107)

Les voitures essence neuves ne sont pas éligibles afin de ne pas favoriser l'introduction de « nouvelles » voitures « fossiles » dans le parc (alors que le niveau d'aide les rendraient accessibles)

- > Citadine - Crit'Air 1 essence - neuve 1er prix (Ex. Dacia Sandero, Fiat Panda)

Réflexions en cours concernant le règlement des aides :

- Maintien d'un reste à charge supérieur à « zéro » (incitation au changement de mobilité)
- Favoriser les Crit'Air 0 par rapport aux Crit'Air 1 d'occasion

Intermédiation avec les publics populaires

Un enjeu d'intermédiation du dispositif d'accompagnement ZFE avec les publics populaires pour lutter contre le non recours aux aides

Pour être effectivement mobilisé par les publics vulnérables, ce dispositif d'accompagnement « centralisé » doit faire l'objet d'une intermédiation par des relais ayant une connaissance du terrain social et en particulier des territoires prioritaires de la politique de la ville et des territoires en fragilité identifiés dans le diagnostic social métropolitain

Deux démarches ciblées sont engagées

AMI Fonds d'accompagnement aux transitions – 2023 : « QPV, QVA, territoires fragiles : accompagner et préparer les changements de comportements dans les mobilités »

07/03 Evènement de lancement

07/03 – 14/04 : dépôt des dossiers (ouvert aux : associations, CCAS, entreprises de l'ESS, communes - uniquement en investissement)

Budget AMI : 250 k€

Démarche de design du dispositif d'accompagnement ciblé sur le sujet du non recours des publics populaires

Pilotage : direction Stratégie, Innovation et Relation Citoyenne D-SIR

Implication : dir. de la transition énergétique, dir. du développement social et le SMMAG

Prestataire : Pratico-Pratiques

Mission : avril – nov. 2023





**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

ANNEXES

Le dispositif d'accompagnement



Quels véhicules deviennent accessibles grâce à l'aide locale

> Famille monoparentale avec 2 enfants (2 parts fiscales)

les 2 premières tranches (revenu < 27 000 € / an) correspondent à des situations de précarité. Ces ménages sont fortement aidés, ce qui leur permet d'accéder à de petits véhicules, y compris électrique. Pour les véhicules familiaux, c'est plus compliqué.

Famille monoparentale 2 enfants		Reste à charge selon le revenu fiscal de référence par part			
Véhicule	Prix	<= 6 358 € / an	<= 14 089 € / an	> 14 089 € / an	> 22 983 € / an
Berline neuve CQA 0 premier prix (MG ZS EV / MG5)	26 500 €	7 000 €	10 500 €	13 500 €	18 000 €
Citadine neuve CQA 0 premier prix (Dacia Spring)	17 400 €	1 000 €	3 700 €	4 700 €	9 200 €
Familiale essence occas 4 à 10 ans CQA 1 (2008 / Clio Estate)	13 500 €	3 000 €	5 500 €	11 000 €	13 500 €
Citadine occasion CQA 0 (Zoé de 4 ans)	11 200 €	0 €	1 200 €	2 200 €	6 700 €
Citadine essence neuve CQA 1 premier prix (Dacia Sandero / Fiat Panda)	10 000 €	0 €	2 000 €	7 500 €	10 000 €
Familiale essence occas + de 10 ans CQA 1 (Clio III / C3)	6 500 €	3 000 €	3 000 €	4 000 €	6 500 €
Familiale essence occas + de 10 ans CQA 2 (207 SW / Modus)	4 900 €	4 900 €	4 900 €	4 900 €	4 900 €
Citadine essence occasion CQA 1 + de 10 ans (C1 / 107)	4 400 €	0 €	0 €	1 900 €	4 400 €

> Famille 2 adultes et 2 enfants ayant besoin de changer une seule voiture (3 parts fiscales)

Les véhicules familiaux sont difficilement accessibles pour la première tranche de revenu (revenus du ménage < 19 000 € / an)

Famille 2 adultes 2 enfants		Reste à charge selon le revenu fiscal de référence par part			
Véhicule	Prix	<= 6 358 € / an	<= 14 089 € / an	> 14 089 € / an	> 22 983 € / an
Berline neuve CQA 0 premier prix (MG ZS EV / MG5)	26 500 €	7 000 €	10 500 €	13 500 €	18 000 €
Citadine neuve CQA 0 premier prix (Dacia Spring)	17 400 €	1 000 €	3 700 €	4 700 €	9 200 €
Familiale essence occas 4 à 10 ans CQA 1 (2008 / Clio Estate)	13 500 €	3 000 €	5 500 €	11 000 €	13 500 €
Citadine occasion CQA 0 (Zoé de 4 ans)	11 200 €	0 €	1 200 €	2 200 €	6 700 €
Citadine essence neuve CQA 1 premier prix (Dacia Sandero / Fiat Panda)	10 000 €	0 €	2 000 €	7 500 €	10 000 €
Familiale essence occas + de 10 ans CQA 1 (Clio III / C3)	6 500 €	3 000 €	3 000 €	4 000 €	6 500 €
Familiale essence occas + de 10 ans CQA 2 (207 SW / Modus)	4 900 €	4 900 €	4 900 €	4 900 €	4 900 €
Citadine essence occasion CQA 1 + de 10 ans (C1 / 107)	4 400 €	0 €	0 €	1 900 €	4 400 €



Le dispositif d'accompagnement

Aide au renouvellement – Exemple de décomposition du montant



Citadine neuve
Crit'Air 0
Premier prix (Dacia Spring)

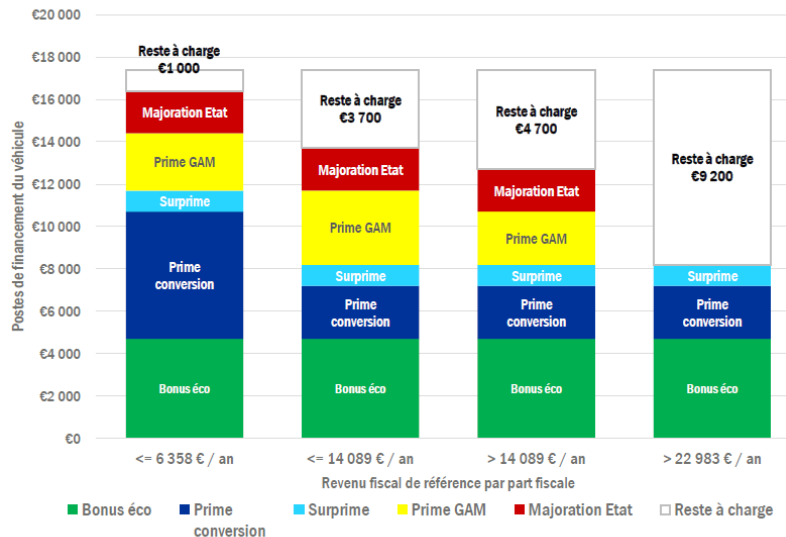
L'autonomie limitée des citadines électriques en fait des véhicules plutôt urbains, peu adaptés pour les longs voyages (vacances), ou avec une organisation et des exigences différentes de celles que l'on a actuellement. Est-ce adapté comme véhicule unique?



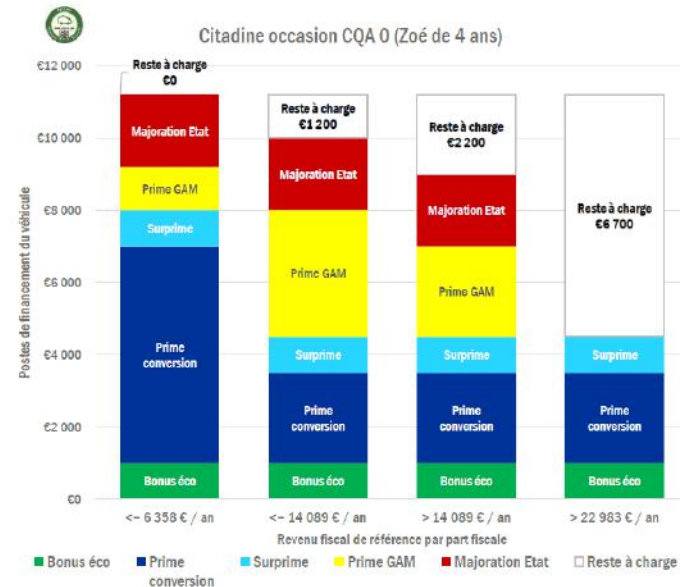
Citadine occasion (4 ans)
Crit'Air 0
Type Zoé

L'autonomie limitée des citadines électriques en fait des véhicules plutôt urbains, peu adaptés pour les longs voyages (vacances), ou avec une organisation et des exigences différentes de celles que l'on a actuellement. Est-ce adapté comme véhicule unique?

Citadine neuve CQA 0 premier prix (Dacia Spring)



Citadine occasion CQA 0 (Zoé de 4 ans)





Le dispositif d'accompagnement

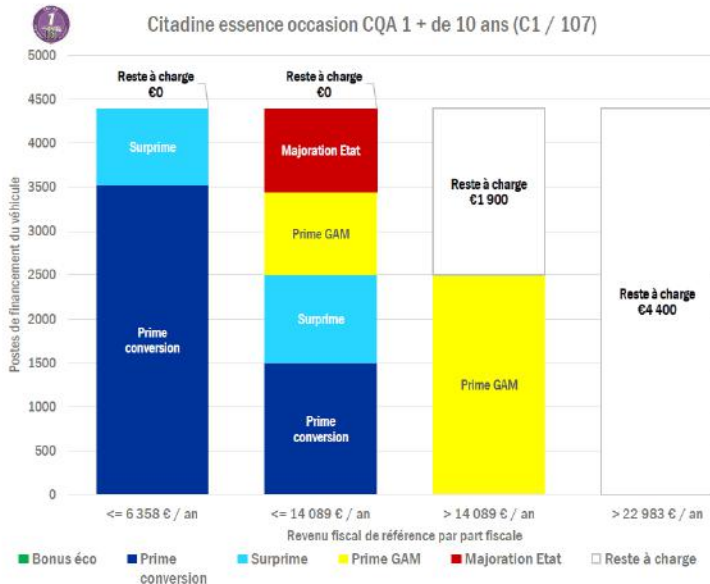
Aide au renouvellement – Exemple de décomposition du montant



Citadine occasion (>10 ans)
Crit'Air 1
Type C1, Aygo

Voitures de petite taille peu adaptée pour les familles

Pour ne pas rembourser plus que le prix du véhicule, un plafonnement de la prime GAM est nécessaire, en lien avec la majoration qui dépend de cette dernière, il y a un risque





**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

FIN
